Vote à l'Assemblée Générale Annuelle (AGA)

Paris, France, et Eastleigh, Royaume-Uni – 11 octobre 2023 - Novacyt S.A. (EURONEXT GROWTH: ALNOV; AIM: NCYT), spécialiste international du diagnostic clinique, annonce que les actionnaires peuvent désormais voter pour l'assemblée générale annuelle (« AGA ») reprogrammée de la Société, qui se tiendra à 14h00 CEST/13h00 BST le 26 octobre 2023 sous la forme d'une réunion ouverte à Paris. Tous les votes restent valables pour toutes les assemblées convoquées à l'avenir et avec le même ordre du jour. Comme à l'accoutumée, et en conformité avec la législation française sur les sociétés, l'Assemblée Générale Annuelle présente à la fois des résolutions ordinaires et des résolutions extraordinaires. Tous les documents sont disponibles à l'adresse suivante:

www.novacyt.com/investors. Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 24 octobre 2023 à zéro heure, heure de Paris. Les actionnaires désirant

• <u>pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif</u> auprès de CIC: se présenter le jour de l'Assemblée Générale directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité;

assister personnellement à l'Assemblée Générale pourront :

• <u>pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur</u>: demander, à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, une attestation de détention de titres ou tout autre document attestant que l'actionnaire détient des actions de la Société;

Les actionnaires pourront également en amont demander une carte d'admission (a) auprès des services CIC, par voie postale à l'adresse suivante : CIC Services Assemblées Générales, 6 avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09 ou par mail à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr; ou (b) sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site dont l'adresse est la suivante : https://www.actionnaire.cic-marketsolutions.eu. Les actionnaires sont vivement encouragés à déposer leurs votes à l'avance, conformément aux instructions figurant dans l'avis de convocation à l'AGA. <u>Vote à l'Assemblée Générale Annuelle (AGA)</u>